Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212901177-20260303-DCM20260305-DE

Lannilis
Terre des Abers

MAIRIE DE LANNILIS
19, rue de la Mairie
29870 LANNILIS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, à dix-huit heures vingt,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-François TRÉGUER, Maire.

Etaient présents : Jean-François TRÉGUER, Claude DARE, Cécile LE ROUX, Henri LELIAS, Christelle HÉLIÈS, François-Guillaume LE GALL, Adeline CORNEC, Philippe MONOT, Denis MERCELLE, Jean-Michel LANNUZEL, Jean-Yves GOURIOU, Laurence CORRE, Pascal SIMIER, Sandrine LAVIGNE, Sandrine GAC, Fabienne LANDURE, David NORMAND, Charline NICOVIOTIS, Dominique MIGNON, Nadine KASSIS, Laurence GUIARD-RENAULT, Pascal HERVIO, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Gwendal LE COQ, pouvoir à Claude DARE
Sabrina OULHEN, pouvoir à Christelle HELIES
Liliane OGOR, pouvoir à Cécile LE ROUX
Christelle MARTIN, pouvoir à Adeline CORNEC

Absents : Caroline PRIGENT-LÉON
Alain FLOUR
Camille GUIAVARCH

Secrétaire de séance : Sandrine GAC.

Date de réunion : 03/03/2026
Date de convocation : 18/02/2026

Nombre de :
- conseillers en exercice : 29
- conseillers présents : 22
- conseillers votants : 26
- pouvoirs : 4

Votes : Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

DCM N°2026-03-05

OBJET

FISCALITÉ DIRECT LOCALE : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Entendu l'exposé de Mme Laurence CORRE,

Vu le Code Général des Impôts,
Vu le débat d'orientations budgétaires du 10 février 2026,
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 11 février 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe les taux d'imposition 2026 comme suit :

- **taxe d'habitation : 22,05 %**
- **taxe foncière sur les propriétés bâties : 46,15 %**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties : 57,75 %.**

Pour extrait conforme au registre.
Le Maire, Jean-François TRÉGUER

MAIRIE de LANNILIS (Finistère)

Par délégation du Maire
Laurence CORRE

Acte rendu exécutoire, compte tenu :
du dépôt en sous-préfecture effectué le : 05/03/2026
et de la publication effectuée le : 05/03/2026